



NOTE AUX RÉDACTIONS

Palais Cambon, le 1^{er} septembre 2025

Entités et politiques publiques

L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS

L'ENSOSP est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de la sécurité civile. Sa principale mission est de mettre en œuvre la formation initiale et continue des officiers de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, c'est-à-dire les sapeurs-pompiers titulaires des grades de lieutenant à colonel. Encadré par le décret fondateur de l'ENSOSP, le financement de l'École repose sur trois grandes sources : les subventions versées par le CNFPT, celles fournies par l'État et les ressources propres issues de l'activité de l'École.

La Cour relève les constats suivants :

- Les activités de formation sont en croissance forte depuis 2017, malgré le ralentissement imposé provisoirement par la crise sanitaire. L'ENSOSP apporte dans ce domaine une valeur ajoutée spécifique et reconnue ;
- Le modèle de financement est complexe et instable. Pour le conforter, il faudrait modifier les taux des cotisations dues par les collectivités locales au titre de l'effort de formation, ce qui suppose une modification du code général de la fonction publique ;
- Si les services qu'elle rend sont appréciés, la gestion de l'École présente des faiblesses notamment sur le plan des ressources humaines, des ressources informatiques, de la politique immobilière et des finances qu'il convient de corriger.

[Lire le rapport](#)

La Cour des comptes s'assure du bon emploi de l'argent public et en informe les citoyens.

Contacts presse

Julie Poissier - directrice de la communication - 06 87 36 52 21 - julie.poissier@ccomptes.fr

Mendrika Lozat-Rabenjamina – responsable relations presse - 06 99 08 54 99 – mendrika.lozat-rabenjamina@ccomptes.fr

